GRAND CONSEIL
GROSSER RAT
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grand Conseil GC
Grosser Rat GR

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 50, F +41 26 305 10 49
www.fr.ch/gc

Fribourg, le 13 avril 2022

Commission des affaires extérieures CAE

Rapport au Grand Conseil pour l'année 2021

1. Présidence, membres, séances

—

Présidence : Bourguet Gabrielle

Vice-présidence : Pasquier Nicolas

Membres : Besson Gumy Muriel, Brügger Adrian, Bürdel Daniel, Cotting-Chardonnens Violaine, Flechtner Olivier, Hänni-Fischer Bernadette, Hayoz Madeleine, Lauber Pascal, Mesot Yvan, Michellod Savio, Mutter Christa, Schuwey Roger, Schwander Susanne.

En 2021, la CAE s'est réunie à quatre reprises (26 février, 30 avril, 17 septembre et 8 octobre). A deux reprises (9 février et 23 mars), elle a par ailleurs arrêté des prises de position par voie épistolaire.

L'année 2021 a été une nouvelle fois marquée du sceau de la pandémie de COVID-19. Ainsi, sur les quatre séances ordinaires, la CAE s'est réunie à deux reprises en vidéoconférence afin de se conformer aux prescriptions sanitaires du moment.

Cette année était également la dernière de la législature 2017-2021. A la suite des élections de novembre et de la session de reconstitution du Grand Conseil de décembre, la CAE dans sa nouvelle composition s'est officiellement constituée lors d'une séance spéciale ayant eu lieu le 17 décembre 2021. A cette occasion, M. le Député Nicolas Pasquier a été élu Président pour la première moitié de la nouvelle législature ; c'est M. le Député Bernhard Altermatt qui a été élu à la vice-présidence.

2. Statut du présent rapport

—

> Par la loi du 11 novembre 2009 concernant les conventions intercantonales (LConv), le Grand Conseil a délégué à sa Commission des affaires extérieures ainsi qu'aux député-e-s délégué-e-s au sein d'organismes interparlementaires l'exercice de certaines compétences en matière de conventions intercantonales.[1]

> En contrepartie, la Commission et les personnes déléguées sont tenues de rendre compte au Grand Conseil *de manière adéquate* de leurs activités.[2]

> Le Bureau du Grand Conseil et la CAE ont convenu que l'information concernant les activités de la Commission se ferait principalement par le biais d'un rapport annuel adressé au Grand Conseil. En complément, la CAE informe le Bureau, au fur et à mesure et par écrit, de l'usage qu'elle fait des compétences qui lui ont été déléguées.

3. Activités sur le plan cantonal

—

3.1 Rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures

Lors de sa séance ordinaire du 30 avril 2021, la CAE a procédé à l'examen préalable du rapport sur les relations extérieures du canton de Fribourg en présence de M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et du Délégué aux Relations extérieures du canton de Fribourg, M. Patrick Mülhauser. Ce rapport prend la forme d'un tiré-à-part compilant les chapitres du rapport d'activité du Conseil d'Etat ayant trait aux relations extérieures.

3.2 Consultations sur le plan cantonal

En vertu de la LConv, le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil, à temps et de manière complète, de chaque étape importante des négociations au sujet de conventions et, le cas échéant, de la suite donnée aux prises de position parlementaires. En outre, il peut requérir en tout temps l'avis de la CAE.[3]

En 2021, La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS / dès le 01.01.2022: DFAC) a invité la CAE à participer à l'élaboration de la réponse du Conseil d'Etat à la procédure de consultation concernant le projet suivant :

---

[1] Art. 5 al. 2 LConv.
[2] Art. 5 al. 3 LConv.
[3] Art. 8 al. 2 LConv / Art. 10 al. 1 LConv

> *Projet d'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier AOSH [2021-CE-199]*. La CAE a eu l'occasion d'émettre ses remarques, relayées ensuite par la DICS à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), responsable du projet. Le Grand Conseil ne s'est donc pas encore prononcé à ce sujet.

3.3 Examen préalable d'actes du Grand Conseil

La CAE est chargée de l'examen préalable de projets d'actes portant sur l'adhésion à une convention ou sur la modification ou la dénonciation d'un tel texte.

En 2021, la Commission a été chargée de l'examen préalable des projets suivants :

> *Projet de loi portant adhésion à la Convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges CFFP [2021-DSAS-80]*. Cet objet a été traité (et accepté) par le Grand Conseil le 2 novembre 2021.

> *Projet de loi portant adhésion à l'Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics AIMP 2019 [2021-DAEC-199]*. Cet objet a été traité (et accepté) par le Grand Conseil le 1er février 2022.

3.4 Autres activités en lien avec les travaux de la CAE

> Le 18 juin 2021, une délégation de la CAE (Présidente, ancien et actuel Secrétaires de la Commission) a présenté à la Conférence des Secrétaires généraux des Directions les mécanismes de la Convention sur la participation des parlements (CoParl) lors d'une de leurs séances. Cela a été l'occasion de rappeler les bonnes pratiques en la matière et de souligner la nécessité d'une bonne collaboration entre les Directions et le Grand Conseil.

> Lors de la session du Grand Conseil de novembre 2021, la Présidente de la CAE a présenté le Rapport sur le bilan de la législature 2017-2021. Pour la première fois, celui-ci a fait l'objet d'une publication séparée du traditionnel rapport d'activité annuel. Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport le 2 novembre 2021.

4. Consultations interparlementaires

—

Avant leur signature par les gouvernements et à moins que les cantons en question n'y renoncent à l'unanimité, les conventions impliquant plus d'un canton CoParl sont soumises à l'examen d'une commission interparlementaire (CIP) de consultation composée de sept député-e-s par canton concerné. Les membres de la délégation fribourgeoise sont recrutés parmi ceux de la CAE.

En 2021, le canton de Fribourg n'a participé à aucune commission interparlementaire de consultation.

5. Commissions interparlementaires de contrôle

—

A fin 2021, le Grand Conseil du canton de Fribourg était représenté au sein de sept commissions interparlementaires de contrôle. Deux membres au moins de la Commission des affaires extérieures font partie de chacune des sept délégations fribourgeoises (voir tableau ci-après). En cas d'empêchement, les autres membres de la CAE font office de suppléants. En prévision de ces suppléances, les membres titulaires informent régulièrement la Commission des derniers développements au sein de chaque commission interparlementaire.

CIP	Objet de la surveillance	Représentants CAE
CIP CSR	Exécution de la convention scolaire romande	Madeleine Hayoz (vice-présidente de la délégation), Yvan Mesot, Savio Michellod
CIP détention pénale	Exécution des concordats latins sur la détention pénale des mineurs et des adultes et jeunes adultes	Roger Schuwey, Olivier Flechtner (suppléant)
CIP GYB	Gymnase intercantonal de la Broye	Bernadette Hänni-Fischer, Pascal Lauber
CIP HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale	Daniel Bürdel, Yvan Mesot, Nicolas Pasquier
CIP HIB	Hôpital intercantonal de la Broye	Nicolas Pasquier, Violaine Cotting-Chardonnens
CIP SIERA	Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier	Madeleine Hayoz, Bernadette Hänni-Fischer
CIP CORJA[4]	Convention romande sur les jeux d'argent	Nicolas Pasquier, Savio Michellod

[4] Cette Commission interparlementaire a été constituée en 2021, mais a siégé pour la première fois le 31 janvier 2022.

6. Autres activités sur le plan intercantonal

—

6.1 Bureau interparlementaire de coordination (BIC)

Institué par la CoParl, le Bureau interparlementaire de coordination (BIC) est un organe de coordination composé d'un représentant par canton signataire. Le BIC, qui dispose d'un secrétariat permanent (assuré par les services parlementaires du Grand Conseil de Genève), assure l'échange d'informations et la coordination parlementaire relatifs aux affaires intercantonales et internationales qui intéressent les cantons contractants et sert d'interlocuteur aux conférences gouvernementales.

Selon un tournus intercantonal préétabli, c'est le canton de Neuchâtel qui assume la présidence du BIC pour les années 2021 et 2022. Fribourg y a été représenté par la présidente de la CAE, suppléée dans cette tâche par le vice-président.

6.2 Conférence législative intercantonale (CLI)

Le 7 juin 2019 s'est reconstituée à Zurich la Conférence législative intercantonale (CLI). Cette instance relativement informelle vise à servir de plateforme d'échange en matière intercantonale pour les membres des parlements cantonaux suisses. Elle dispose d'un secrétariat permanent financé par les cantons membres.

Pour rappel, la Commission des affaires extérieures a choisi, à l'instar des autres cantons signataires de la CoParl, de renoncer pour l'instant à adhérer à la CLI sans toutefois exclure d'emblée une adhésion future et tout en restant ouvert à des participations et collaborations ponctuelles.

La CLI organise régulièrement (1 à 2 fois par année) des manifestations à l'attention des membres des parlements cantonaux (y compris les parlements non-membres, qui peuvent y participer moyennant finance), tantôt dans le but de coordonner les avis de ces parlements au sujet de conventions intercantonales en préparation, tantôt dans une visée informative plus générale.

L'événement 2021 s'est déroulé le 1er octobre sous la forme d'un séminaire portant sur le thème du fédéralisme en temps de crise. L'invitation était adressée à tous les membres du Grand Conseil.

6.3 Forum interparlementaire romand (FIR)

Le Forum interparlementaire romand (FIR) est un espace informel de réflexion et d'action financé par les Grands Conseils des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Son Comité, comptant un-e député-e par canton[5] selon un panachage des sensibilités politiques, propose deux à trois fois par année des manifestations ouvertes à toutes les députées et tous les députés romands, permettant d'aborder des sujets tels que le développements de l'infrastructure

[5] C'est Mme Gabrielle Bourguet, Présidente de la CAE, qui représentait le canton de Fribourg au Comité du FIR.

ferroviaire, le fonctionnement de la structure HES-SO, les accords-cadres intercantonaux, la formation des enseignants, la promotion économique, la politique d'agglomération, etc.

Mis en veille en 2020 et 2021 en raison de la pandémie, le FIR compte reprendre ses activités et proposer à nouveau des événements dès 2022.